

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/150 :

Création d'un emploi de Directeur/Directrice de la participation citoyenne

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-2026-0154-20260001-2026-5-150-DE
Date de réception : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026
David LORION

Affaire n°05/150 : Création d'un emploi de Directeur/Directrice de la participation citoyenne.

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°, R. 332-1 à R. 332-19 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé une réorganisation de son administration afin d'adapter son fonctionnement aux orientations du mandat, de renforcer le pilotage des politiques publiques municipales et d'améliorer la lisibilité, la transversalité et l'efficacité de l'action des services.

Le nouvel organigramme, ainsi que les principes et les modalités de sa mise en œuvre, ont été présentés au Comité social territorial, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 août 2026. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture administrative implique désormais d'adapter les emplois permanents de la collectivité afin de les mettre en cohérence avec les responsabilités, les périmètres d'intervention et les niveaux de pilotage définis par le nouvel organigramme.

Dans ce cadre,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

• **DE PROCEDER** à la création de l'emploi permanent de Directeur/Directrice de la Participation Citoyenne de concevoir et de piloter la stratégie municipale de participation citoyenne et d'en assurer la cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire, selon les modalités suivantes :

A/ Motif juridique pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) : *« Les emplois [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. [...] La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. [...] elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. »*

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Directeur/directrice de la participation citoyenne, emploi permanent de catégorie A de la filière administrative.

C/ Nature des fonctions :

Le/la Directeur/Directrice de la participation citoyenne assure, dans son champ de compétences, la traduction et la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'autorité territoriale.

À ce titre, il/elle assure le pilotage, la coordination, l'animation et l'évaluation de la politique municipale de participation citoyenne et veille à son articulation avec les différentes politiques publiques et dynamiques territoriales portées par la collectivité.

Il/Elle est notamment chargé/e, sous l'autorité du DGA :

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-150-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

- De traduire les orientations municipales en matière de participation citoyenne et de démocratie locale en objectifs, programmes et plans d'actions ;
- De concevoir et de piloter la stratégie municipale de participation citoyenne et d'en assurer la cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire et notamment :
- D'organiser et de coordonner les dispositifs de concertation, de consultation, de co-construction et de participation mis en œuvre par la collectivité ;
- D'accompagner et de coordonner le fonctionnement des différentes instances de participation citoyenne et de favoriser leur articulation avec les politiques et projets municipaux ;
- De proposer et de développer des modalités de participation adaptées à la diversité des publics, des territoires et des projets concernés ;
- De favoriser l'expression et l'implication des habitants dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets qui concernent leur cadre de vie et leur quartier ;
- De contribuer à la reconnaissance et à la mobilisation de l'expertise d'usage des habitants, afin d'enrichir la conception et la conduite des politiques publiques municipales ;
- D'accompagner les directions et services municipaux dans la conception et la mise en œuvre des démarches participatives associées à leurs projets ;
- De développer une culture partagée de la participation citoyenne au sein de la collectivité et de contribuer à la diffusion de méthodes, d'outils et de pratiques communs ;
- De veiller à l'accessibilité et à l'inclusivité des dispositifs participatifs afin de favoriser la représentation et l'expression de la diversité des habitants et de prévenir l'éloignement de certains publics des démarches de participation ;
- De développer les démarches permettant d'aller au-devant des habitants et de favoriser leur mobilisation, notamment à l'échelle des quartiers ;
- D'assurer l'articulation des démarches de participation citoyenne avec les politiques de proximité et de développement des quartiers conduites par la Ville ;
- D'identifier, d'accompagner et de valoriser les initiatives citoyennes susceptibles de contribuer à la dynamique locale et à l'amélioration du cadre de vie ;
- De développer et d'animer les partenariats avec les acteurs institutionnels, associatifs et locaux susceptibles de contribuer aux démarches de participation et de mobilisation citoyennes ;
- De concevoir et de suivre les indicateurs permettant d'évaluer la mobilisation des habitants, la qualité des démarches participatives et leur contribution aux projets et politiques publiques ;
- D'assurer le pilotage administratif et budgétaire de la direction, dans le respect des orientations arrêtées et des moyens alloués ;
- D'assurer une fonction d'expertise, de conseil et d'aide à la décision auprès de la Direction générale et des élus sur les enjeux de démocratie locale, de participation citoyenne et de concertation.

D/ Profil :

- Bonne connaissance de l'environnement territorial et du fonctionnement des collectivités, ainsi que des politiques publiques inhérentes au poste.
- Capacité à traduire les orientations stratégiques en plans d'actions, à coordonner des services exerçant des missions diversifiées, à organiser et prioriser les interventions, à piloter et évaluer l'action des services ainsi qu'une expérience et des aptitudes confirmées en matière d'encadrement, de management, de conduite de projets transversaux et d'animation de partenariats.
- Faire preuve de discrétion professionnelle, de réactivité, de discernement et d'une forte capacité d'adaptation, notamment dans la gestion de situations sensibles ou nécessitant une coordination rapide des différents acteurs.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

E/ Niveau de recrutement :

- BAC + 3 ou plus
- Expérience significative sur un poste d'encadrement

F/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de Manager Stratégique.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

